



**Les dangers pour le
savant qui fréquente
le Sultan**

Par l'imam As-Souyouti

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Dans *Al Amâli* du Cheykh Azz Ed-Dine Ibn Abd-Es-Salâm¹ -qu'Allâh lui fasse Miséricorde-, on retrouve le passage suivant :

« Alors que certains gouverneurs de l'Etat lui écrivaient pour l'inciter à rencontrer le roi et à lui rendre visite afin d'honorer son rang et d'écrire à ses ennemis, le Cheykh -qu'Allah soit Satisfait de lui- eut la réaction suivante : « **J'ai étudié la science pour être un ambassadeur entre Allah et sa création, penses tu que je vais me rendre à la porte de ces gens ?** »

Al Qarâfî -qu'Allâh lui fasse Miséricorde- dit : « **Il souligna-qu'Allah soit Satisfait de lui- le fait que celui qui porte cette science, qui est un rapporteur de la part d'Allah à Ses serviteurs a reçu un tel honneur qu'il n'est pas convenable pour lui de faire cela.** »

Ibn Al Hâdjî dans *Al Madkhal* a dit : Il convient au savant, il lui incombe même de ne pas se rendre chez les fils de la *dounya*, car il est plus convenable pour un savant que les gens soient à sa porte que l'inverse.

Il n'y a pas d'argument valable dans le fait qu'il ait peur d'un ennemi ou d'un envieux ou quelqu'un de semblable parmi ceux dont il craint les nuisances, ni qu'il espère par là repousser une chose qu'il redoute, ni qu'il espère par là une cause pour satisfaire les besoins des musulmans apportant ainsi un intérêt et repoussant un mal, car ceci ne constitue pas une excuse qui lui servira (devant Allah).

Pour ce qui du **premier argument** : C'est parce que s'il fait cela par convoitise de l'âme, son action ne sera pas bénie. Et s'il a peur de ce qu'il a cité, ceci est encore pire que la convoitise de l'âme et il se peut que celui chez qui il se rend par intérêt lui inflige une punition avant l'heure.

Quant au **deuxième argument** : Il commet là une chose assurément proscrite à cause d'une chose à éviter et dont l'anticipation dans le futur n'est que présumée.

Il se peut que cela arrive comme il se peut que cela n'arrive pas. Il se doit alors sur le moment de ne pas commettre ce qui est blâmable par la législation.

Au contraire, contribuer à satisfaire ses besoins et ceux des musulmans se réalise, en boycottant les portes de ces gens, en plaçant sa confiance en Allah *Soubhânah* et en s'en remettant à Lui car c'est Lui *Soubhânah* Celui qui satisfait les besoins et qui dissipe les craintes, c'est Lui qui assujettit les cœurs des créatures et qui les dirige vers ce qu'Il veut, comme Il veut.

D'ailleurs Allah dit :

¹ Ouvrage commenté par son élève Le Cheykh Chihâb Ed-Dine Al Qarâfî, un imâm malikite.

« **Et si tu avais dépensé tous les tous les trésors de la Terre, tu n'aurais pas pu unir leurs cœurs. Seul Allah les a unis** ».

(Sourate 8, Verset 63.)

Allah a donc cité ceci pour exposer ce qu'il a accordé à Son Prophète -*sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam*-. Si le savant suivait le modèle du Prophète -*sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam*- et grâce à la bénédiction qu'il y a dans le fait de le suivre -*sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam*-, il serait à l'abri de se rendre chez ces gens là comme le font certaines personnes, ce qui représente un poison fatal.

Et si seulement ils se contentaient de ce qui a été dit sans en rajouter... Non, ils ont rajouté à cela ce qui est pire et plus odieux encore en disant que leur va-et-vient aux portes du sultan est une humilité de leur part ou a pour but de les guider (les sultans) vers le bien et d'autres choses parmi celles qui leur viennent à l'esprit, et ceci est courant.

Cette calamité s'est propagée car s'ils croient cela alors il y a peu d'espoir qu'ils s'en repentent ou reviennent. Certains de nos savants ont rapporté que lorsque le témoin fiable se rend souvent chez le juge, cela constitue un délit de sa part et son témoignage n'est plus recevable.

Si tel est le cas de celui qui se rend chez le juge alors que c'est un savant parmi les savants des musulmans, son assemblée est à l'abri de ce qu'il se passe dans les assemblées de ces gens, qu'en est-il alors du fait de se rendre chez autre que lui ?

Il est encore plus urgent et plus obligatoire de s'en abstenir.

Et il -*qu'Allâh lui fasse Miséricorde*- dit dans un autre passage : « Il convient au savant, si le financement de l'école où il enseigne ne lui est pas donné, de ne pas délaissé ses efforts, ni de se laisser ou de s'impatienter car il se peut que les vivres lui soient coupées et que ceci soit une épreuve de la part d'Allah -*ta'âlâ*- pour voir s'il est sincère dans sa science et dans son travail.

En effet, son *Rizq* (subsistance) lui fut garanti et sa provenance n'est pas limitée à une seule source.

Le Prophète -*sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam*- a dit : « **Celui qui recherche la science Allah se chargera de son Rizq (de pourvoir à ses besoins)** ».

Cela veut dire qu'Allah lui facilitera cela sans peine ni difficulté. Bien qu'Allah se soit chargé du *Rizq* de toute Sa création, il y a dans le fait de spécifier le cas du savant, la sagesse que ceci lui sera facilité sans peine ni difficulté, car sa part de peine et de difficulté se trouve déjà dans les cours, dans la lecture, la compréhension des questions difficiles et la transmission.

C'est ce qu'Allah -*ta'âlâ*- accorde par grâce et bienfaisance de Sa part envers lui.

Fait partie des privilèges accordés aux savants le fait de comprendre les questions difficiles, de savoir les transmettre et d'avoir connaissance de la manière dont les gens les conçoivent.

De plus, fait partie des *Karâmât*² accordés à certains rapprochés d'Allah des choses qu'il serait trop long de mentionner comme la marche sur l'eau ou le vol dans les airs.

Il lui convient alors de préserver ce noble rang de la visite de celui dont on espère le renouvellement de cette subvention, une discussion à son sujet ou son remplacement par une autre.

Une personne à qui je fais confiance m'a raconté qu'il a connu un savant qui enseignait dans une école et sa subvention lui fut supprimée, de même que pour ses élèves.

Ces derniers lui dirent : « **Se pourrait-il que vous alliez voir untel ?** »³

Mais il répondit : « **Par Allah j'ai honte devant mon Seigneur qu'un homme de mon âge se mette à mentir devant untel** ».

« **Comment cela ?** », lui demandèrent-ils.

Il répondit : « Chaque matin je me lève en répétant : « **Ô Allah, il n'est personne qui puisse faire obstacle au don que tu as octroyé et nul ne peut faire don d'une chose que tu as refusé d'accorder** ».

[Vous voulez que] je dise cela et qu'ensuite je me mette debout entre les mains d'une créature pour lui demander ce don ? Non, par Allah je ne le ferai pas ».

Le savant est plus à même d'avoir confiance en Allah en ce qui concerne le don et son retrait, et il n'a pas d'excuse dans le fait de demander (pour subvenir aux besoins de) sa famille car s'il délaisse cela par crainte pour son noble rang, Allah ne lui fera pas perdre son intention, Il lui octroiera (ce don) ou lui ouvrira une autre source de revenus du monde de l'invisible qui sera meilleure que celle-ci, Il l'aidera et satisfera son besoin comme Il veut, de la manière qu'Il souhaite.

Son *Rizq* n'est pas limité à une provenance spécifique et Allah -*soubhâ-nahou wa ta'âlâ*- nous a toujours habitué à faire don à celui dont la situation est similaire à celle que l'on vient de décrire sans qu'il ne frappe à une porte ou qu'il en espère quelque chose car la volonté d'Allah vis-à-vis des savants est qu'ils se détachent de tout pour revenir vers Lui, qu'ils reposent sur Lui en toute chose, qu'ils n'observent pas les causes mais Celui qui crée les causes, qui les administre et qui a du pouvoir sur elles.

Comment en serait-il autrement alors que le savant est un guide des créatures et celui qui leur éclaire le droit chemin à prendre vers Allah -*soubhâ-nahou wa ta'âlâ*- ?

Enfin, celui qui a renoncé à une chose pour Allah, Allah la lui remplacera par ce qui est meilleur provenant de là où il ne s'y attend pas. »

Source : Ce que les premiers érudits ont relaté concernant le de se rendre chez le Sultan.

² Les « Kârâmâts » sont des privilèges miraculeux qu'Allah accorde à certains adorateurs pieux parmi ces alliés.

³ Cette personne faisait partie des fils de la *dounya* qu'il devait voir afin qu'il relance la subvention.